

Statuts de l'Association Génération Présence  
Révision 2  
Adoptée par l'Assemblée des Adhérents du 25/4/2013

**Article I : Désignation**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom : *Génération Présence*.

**Article II : Siège social**

Le siège social est fixé à l'adresse : 8, Allée des Besançonnes 78430 LOUVECIENNES.  
Il pourra être transféré par décision du Cercle de Gouvernance Collégiale.

**Article III : Objet**

« *Servir, promouvoir, inventer les transformations sociétales vers un monde plus juste, sage, durable et conscient* » est un idéal partagé par les adhérents. Cet idéal définit la finalité, la mission de Génération Présence.

Dans cette perspective l'association Génération Présence a pour objet de :

- expérimenter et partager entre ses membres une qualité de présence et de soutien.
- faire connaître et mettre à la portée du plus grand nombre les approches de transformations sociétales fondées sur le vivant.
- permettre à ses membres de développer une posture et des compétences utiles pour intervenir dans le champ social (politique, éducation, économique et/ou culturel).

Les membres de l'association souhaitent privilégier dans toutes leurs rencontres et échanges un espace d'écoute, de dialogue et d'ouverture de la conscience individuelle et collective.

Ce mode de rencontres et d'échanges est vécu sur le mode du don réciproque entre les membres.

**Article IV : Gouvernance**

L'association est gouvernée par le Cercle de Gouvernance Collégiale composé de 3 membres au moins, de 12 membres au plus, nommés par l'Assemblée des Adhérents.

**Article V : Vie de l'association**

La vie de l'association est régie par le Règlement Intérieur, dont les évolutions sont décidées par l'Assemblée des Adhérents.